

L'ECHO DE BALLERSDORF



Photo Fernand WERTH

BULLETIN ANNUEL 2019

Edité à 370 exemplaires
Elaboré par la Commission Communication du Conseil Municipal

Imprimerie MANUPA MULHOUSE

LE MOT DU MAIRE

Badricourtois, Badricourtoises,

2018 a été une année très chahutée. Les gilets jaunes ont manifesté bruyamment et violemment leur mécontentement. Des débordements regrettables ont donné lieu à des mises à sac de monuments, de bâtiments publics et privés. La facture sera lourde pour tous puisque nous contribuerons aux réparations.



Les maires, les présidents de communautés, les présidents de collectivités départementales ou régionales se sentent ignorés par l'Etat. Ils désirent plus de considération et plus d'autonomie. Les réglementations incessantes viennent entraver la bonne gestion de nos collectivités. La baisse des dotations de l'état et les prélèvements réalisés sur les mesures de compensations des transferts de charges, asphyxie nos budgets. Les mesures prises par l'Etat avant le présent mandat présidentiel avaient déjà sérieusement entamé nos ressources financières et cela s'aggrave.

En ce qui concerne notre commune, la perte de la compétence assainissement nous permet de réserver d'autres tâches aux employés du service technique. La modification de la taxe d'assainissement ne va pas faire varier énormément le coût du service pour les usagers. Nous nous sommes engagés dans une logique d'économie d'énergie et de protection de la nature. Cela s'est traduit par le remplacement de l'éclairage public pour une économie de plus de 50 % de consommation d'énergie.

Nous protégeons la nature par la suppression des produits phytosanitaires. La tonte différenciée des espaces communaux nous apporte une économie de temps pour les employés et favorise la biodiversité.

Il est prévu d'installer deux bassins d'orage afin de nous prémunir contre la montée brusque des eaux en cas de fortes précipitations. L'un d'eux sera implanté entre le chemin de CARSPACH et la voie de chemin de fer en compensation de l'occupation d'une zone inondable par la déviation, l'autre situé au sud de cette voie sur le WEIHERGRABEN..

La mise en accessibilité du foyer communal va être engagée. Après l'étude de faisabilité, la recherche d'un maître d'œuvre, nous aurons une meilleure idée de l'investissement à réaliser et nous pourrons faire des demandes de subventions s'il en est de possibles.

Notre école n'a pas été concernée par une fermeture de classe. Le Conseil Municipal a voulu favoriser le maintien des effectifs en créant une garderie. Cela permet aux couples qui exercent une activité de récupérer leurs enfants à la rentrée de leur travail. La fréquentation de la cantine était assez problématique à l'ouverture, maintenant nous sommes certains jours à la limite supérieure de possibilité d'accueil.

La redistribution des effectifs dans les différentes classes a donné lieu à l'embauche d'une ATSEM supplémentaire. Nous avons engagées deux personnes pour l'entretien des locaux. Nous avons pu réaliser une économie en nous séparant de l'entreprise que nous avons mandatée.

Je remercie les employés communaux pour leur assiduité et la qualité de leur travail tout au long de l'année.

Je remercie également les élus municipaux pour leur soutien permanent. Je souhaite à tous les habitants de Ballersdorf une année 2019 de joies et de bonheur dans le partage et la convivialité.

LA VIE COMMUNALE

LES VŒUX DU MAIRE



Modifier et innover pour les vœux de la municipalité aura été bénéfique. Une nombreuse assistance s'était déplacée pour participer à cette cérémonie des vœux afin d'être renseignés des actions entreprises au courant de l'année écoulée et de celle à venir. Une soirée qui par la présence des nouveaux arrivants des présidents d'associations et des élus a permis de faire connaissance et d'aborder quelques sujets d'actualités. La présence du premier vice-président du conseil départemental, son discours rassurant concernant le contournement de Ballersdorf a rassuré plusieurs habitants.

MEDAILLES ASSOCIATIVES



C'est en présence de Mr. Remy WITH premier vice-président du conseil départemental, que Gilbert WERTH et Pierre SCHERRER ont été décorés de la médaille associative.

Gilbert WERTH président de l'association arboricole depuis 1984. Il a obtenu son diplôme de moniteurs en 1960, depuis il est membre de la fédération et du syndicat des moniteurs arboricoles du Haut-Rhin. Très engagé au sein de la vie associative il est également membre de la musique municipale depuis 1955 et chante au sein de la chorale Sainte Cécile de Ballersdorf depuis l'âge de 13 ans, il y exerça la présidence de 1985 à 2006.

Pierre SCHERRER sur les traces de son père a commencé son parcours de musicien dès l'âge de 10 ans. L'apprentissage de la clarinette s'effectua dans la Stuwa de Justin Walter. Sa formation terminée il intègre la clique des sapeurs-pompiers, en 1968. Lors de la création de la musique municipale, il en devient membre et fait partie du groupe les GAWLA RITTER. Il a été membre de la fanfare d'arrondissement d'Altkirch de 1968 à 1991. En 1991 il accepte la présidence de la musique municipale, fonction qu'il occupe encore à ce jour. Pierre SCHERRER est également membre de l'association arboricole depuis 2003 et de la chorale Sainte Cécile.

La vie communale (suite)

MAISONS FLEURIES



La municipalité remercie toutes les personnes qui par le fleurissement et arrangement de leur propriété embellissent notre village. Le jury par ses notations, en tenant compte des deux critères cités ci-dessus, attribue une récompense à treize maisons.

Ont été primés : M et Mme FREYBURGER Éric, M et Mme VIRON Martin, M et Mme WAMSTER Gérard, M et Mme BOUKILA Éric, M et Mme WERTH Fernand, M WALTER Jean-François, M et Mme DELEIGNIES Steve, M et Mme WAMSTER Patrice, M et Mme STIMPLFLING Christophe, M et Mme JERMANN Remy, M et Mme BRUN Georges, M et Mme AUBRION Daniel, Mme KOEGLER Sandra

SOIREE SPECTACLE La camelote



La troupe la Camelote composée de Julien, Hervé et d'Olivier a régalé bénévolement un public venu très nombreux. La recette de cette soirée organisée par les parents d'élèves permettra en partie de financer la semaine classe verte des classes de l'école primaire.

La vie communale (suite)

DISTINCTION AU SEIN DE L'UNION NATIONAL DES COMBATTANTS



Lors de son assemblée générale de la section locale et celle de Dannemarie 2, plusieurs personnes méritantes ont été décorées de la médaille du mérite national.

75EME ANNIVERSAIRE DU 17 FEVRIER 1943



La commémoration du 75^{ème} anniversaire de la tragédie de Ballersdorf. Une cérémonie religieuse et patriotique avec la participation de nombreuses sections d'anciens combattants. Ce 12 Février 1943 plusieurs jeunes de la commune pour ne pas servir l'occupant ont essayé de se réfugier en Suisse. Surpris par une patrouille allemande trois furent tués sur place, les autres ont été fusillés le 17 février 1943 au camp du Struthof

.ASSOCIATION ARBORICOLE.



L'association arboricole de Ballersdorf vient de changer de présidence. Gilbert Werth président depuis 1984 vient de passer la main lui-même ayant succédé à son père. Cette fonction sera dorénavant assurée par François Jacquot. Celui-ci moniteur arboricole depuis de nombreuses années au sein de l'association.

La vie communale (suite)

Haut-Rhin propre



Cette année l'opération Haut-Rhin propre a connu une participation en baisse par rapport aux autres années. Un grand merci aux participants qui ont aidé à nettoyer la nature. Malheureusement la quantité de déchets ramassés est encore trop importante.

Journée du patrimoine



Cette année le thème retenu pour la journée du patrimoine a été l'eau potable. Grâce à cette journée d'information, les riverains ont pu prendre connaissance du cheminement de l'eau avant son arrivée à leur domicile. Les schémas et photos présentés ont démontré la complexité du réseau de distribution de ce produit nécessaire à la vie de tous les jours.

La vie communale (suite)



Patricia ZENTNER et Laëtitia PIERRE ont été embauchées début 2018. Elles sont employées pour le nettoyage de l'école, la mairie et la salle communale. Un gain en fonctionnement par rapport à une entreprise.



Depuis la rentrée 2018, la mise en place d'une garderie, un service pour les ménages ayant des soucis de garde après la fin des cours. Une gardienne étant nécessaire Mme Virginie EGGENSPIELER a été embauchée.

Concert de la musique municipale



Ils sont venus, ils étaient tous là, les mélomanes et fidèles abonnés au concert de la belle soirée musicale proposée par la musique de BALLERSDORF sous la direction de Pierre HOLBEIN. Epoustouflante, la prestation de cette trentaine d'amateurs qui n'a eu que des applaudissements nourris tout au long de la soirée. C'est grâce à ces bénévoles, qui sacrifient tant d'heures à leur passion musicales, que les auditeurs ont pu apprécier leur prestation.

1914-1918 le centième anniversaire de la signature de l'armistice s'est déroulé devant le monument aux morts en présence de nombreux villageois avec la participation de la section UNC et de la musique municipale. Pour mémoire le caporal Peugeot, première victime, est tombé trente heures avant la déclaration de guerre. L'armistice est annoncé le 11 Novembre à 6 H 30, le 1^{er} classe TREBUCHON est tué à 10h55 et est déclaré dernière victime de cette guerre qui aura fait des millions de victimes



AMENAGEMENTS ET TRAVAUX EFFECTUES CETTE ANNEE.

Eclairage public



L'éclairage public vient d'être rénové sur la totalité de la commune. Les anciennes lampes au mercure très gourmandes en énergie, ont été remplacées par des LED. Ce nouveau système d'éclairage permet une économie d'environ 50% par rapport à la consommation d'avant. Ces travaux ont en partie été subventionnés par le PETR. Le montant global s'élève à 43 000€ HT subventionné à hauteur de 21 500€. Des lampadaires supplémentaires ont été installés afin de couvrir les zones d'ombres.

Suite à de nouvelle construction la commune à décider de modifier et de renouveler les conduites d'eau potable. A hauteur du numéro 80 de la rue André Malraux, la conduite principale traversait les propriétés privées. Celle-ci a été supprimée et posée dans le domaine public. Les branchements particuliers de ce tronçon ont été renouvelés.



La réfection de la rue du ruisseau et d'une partie de la rue Thiébaud Walter. Un nouveau procédé moins couteux que l'enrobé traditionnel. Cela consiste à épandre à haute température des gravillons mélangés à du goudron liquide.

Achat matériel

Afin d'être conforme au Grenelle de l'environnement la commune de Ballersdorf avec le soutien de l'agence de l'eau (60% de subvention) s'est engagée dans la voie Zéro Phyto. L'achat d'un motoculteur doté de nombreux équipements distinctifs, Giro broyeur, brosse de désherbage, herse rotative et un ensemble binage et fraissage pour l'entretien des espaces verts.



Des travaux d'entretien :



Aire de repos vers FULLEREN



Rénovation de la clôture du cimetière



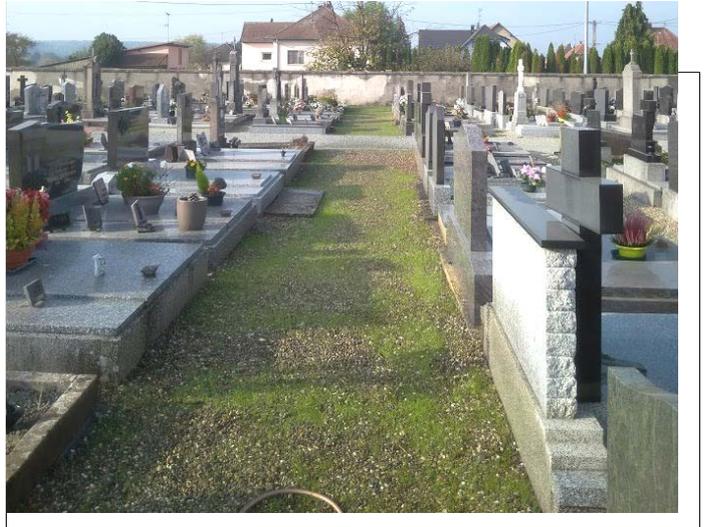
Quatre jeunes, Clémence GARNIER, Loyna WALTER, Julia PANDIN, Corentin KUSTER ont eu cette année la chance d'être tirés au sort pour participer aux travaux d'été au sein de la commune. De nombreux petits travaux sélectionnés, correspondant à leur âge, qu'ils ont exécutés avec passion et sérieux. Le service technique a été très satisfait de leur sérieux et de leur assiduité.

L'ENVIRONNEMENT

Végétalisation du cimetière

Afin de simplifier l'entretien et d'améliorer l'aspect paysager du cimetière, nous réaménageons progressivement les espaces.

Aussi, la commune a entrepris fin d'année 2018 de végétaliser certaines allées du cimetière. Une bande de fleurs a été semée le long des murs d'enceinte. Ceci fait partie intégrante de notre démarche zéro pesticide débutée en 2015. Un gazon à pousse lente, mais dont l'enracinement est particulièrement agressif a été semé directement sur les cailloux. Pour l'entretien, quatre passages par an, avec un réciprocatriceur (débroussailleuse à lames inversées) et une tondeuse sont nécessaires.



L'utilisation d'un réciprocatriceur présente l'avantage de ne pas projeter de cailloux sur les tombes.

Ces travaux, subventionnés à 60% par l'Agence de L'eau Rhin Meuse présentent des enjeux écologiques :

- Protéger la santé des agents applicateurs,
- Préserver l'environnement, la biodiversité, les ressources en eau...
- Echapper aux contraintes réglementaires liées à l'usage des pesticides,
- Renforcer la présence de la nature.

Nous espérons que l'aménagement paysager du cimetière rendra ce lieu plus propice au recueillement

Le tout électrique



Dans le cadre des économies d'énergie et de préservation de la planète, la commune s'est équipée de moyens de déplacement par motorisation électrique.

Subventionné par le Pôle d'équilibre territoriale et rural, la municipalité a opté pour l'achat d'un utilitaire électrique. Grâce à cette démarche la commune a été dotée gratuitement d'un vélo électrique. Celui-ci facilitera les déplacements du personnel communal et permettra surtout des économies d'énergie.

LES BUDGETS DE LA COMMUNE

Il y a 3 budgets dans la commune :

- Le budget principal,
- Le budget forêt
- Le budget eau

Vous trouverez un condensé des 3 budgets. Ils sont approuvés avant le 15 avril chaque année par les élus du conseil municipal.

LE BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achats et variation de stock	49 600,00	Produits des services du domaine	28 529,00
Services extérieurs	634 212,29	Atténuation de charges	750,00
Autres services extérieurs	59 900,00	Impôts et taxes	388 895,00
Impôts, taxes	16 800,00	Dotations et participations	116 400,00
Charges de personnel	162 600,00	Autres produits de gestion courante	6 300,00
Charges exceptionnelles	500,00	Résultats reportés	457 708,29
Autres charges de gestion courante	46 070,00	Produits exceptionnels	2 000,00
Charges financières	31 000,00	Services extérieurs	250,00
Dotations aux amortissements	650,00	Charges de personnel	500,00
TOTAL	1001 332,29	TOTAL	1001 332,29

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Bâtiments communaux et équipement	496 500,00	Amortissement des immobilisations	650,00
Remboursement emprunts	79 000,00	Excédent d'investissement reporté	580 327,60
Travaux de voirie et de réseaux	127 300,88	Subventions d'investissement	31 100,00
Opération financière non individualisée	20 076,72	Dotations fonds divers	185 000,00
Divers	71 200,00		
Dépenses imprévues	3 000,00		
TOTAL	797 077,60	TOTAL	797 077,60

LE BUDGET FORET

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Services extérieurs	87 800,98	Revenus des immeubles	6 000,00
Autres services extérieurs (gardiennage)	10 100,00	Produits du domaine et ventes	90 000,00
Charges de gestion (SIGFRA)	18 500,00	Fonctionnement reporté	20 900,98
Charges financières	500,00		
TOTAL	116 900,98	TOTAL	116 900,98

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Emprunts et dettes assimilées	2 700,00		
Achat de terrains	10 000,00		
Immobilisations en cours	14 007,43	Résultats d'investissement reporté	26 707,43
TOTAL	26 707,43	TOTAL	26 707,43

LE BUDGET EAU

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	45 748,17	Produits du domaine et ventes	68 000,00
Charges de personnel	7 400,00	Excédent antérieur reporté	42 808,17
Charges de gestion courante	800,00	Autres produits de gestion courante	150,00
Charges exceptionnelles	1 000,00	Produit exceptionnels	3 940,00
Dotations aux amortissements	35 900,00		
Impôts, taxes et versements assimilés	20 000,00		
Dépenses imprévues	2 000,00		
Achats et variation de stock	2 050,00		
TOTAL	114 898,17	TOTAL	114 898,17

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Immobilisations en cours	89 955,98	Excédent investissement reporté	60 995,98
Subventions d'investissement	3 940,00	Amortissement des immobilisations	35 900,00
Dépenses imprévues	3 000,00		
Amortissement des immobilisations			
TOTAL	96 895,98	TOTAL	96 895,98

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Depuis le premier janvier 2018 le budget assainissement a été clôturé et transmis à la Communauté de Communes de la porte d'alsace-largue. Cette collectivité suite aux nouvelles dispositions gouvernementale vient de se voir attribuée la gestion des réseaux et stations de traitements des eaux usées.

LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des décisions est consultable sur notre site www.ballersdorf.fr)

JANVIER : * Présentation des projets qui seraient à réaliser en 2018 :

Suite à la dissolution du corps des sapeurs-pompiers. Vu l'accord du président de l'association des Anciens Sapeurs-pompiers de BALLERSDORF, Le Conseil Municipal : - décide de mettre en vente le véhicule pompiers OPEL, -décide de reverser la moitié du produit de la vente à l'amicale des Anciens Sapeurs-pompiers de BALLERSDORF, celle-ci ayant financé la moitié lors de l'achat.

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de la Musique Municipale de BALLERSDORF pour l'achat d'un uniforme pour le nouveau directeur. Le montant de la dépense est de 468.03 €. Après discussion, le Conseil Municipal : - décide d'octroyer une subvention d'un montant de 250 € pour l'achat de l'uniforme, - charge le maire d'informer la Musique Municipale de BALLERSDORF

FEVRIER : * Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les subventions allouées pour l'année 2018. Le Conseil Municipal, décide d'allouer 120€ à chaque association remplissant les conditions d'obtention

DIVERS

Il est proposé de réfléchir à l'ouverture d'une garderie communale après la classe. Un sondage va être distribué aux parents des enfants scolarisés à BALLERSDORF, à ceux qui ont une dérogation vers une autre école et aux futurs enfants de petite section.

Monsieur le Maire parle de l'implantation d'un hangar de stockage du matériel à l'ancienne gare.

MARS : * Le prix plancher auquel la propriété de Mme REININGER peut être vendue est de 75 000 €. Le Conseil Municipal décide, de proposer le montant de 75 000 € pour l'achat de la propriété

AVRIL : * À compter du 03 Septembre 2018, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'ATSEM pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité durant l'année scolaire 2018-2019. Un poste permanent d'agent chargé de la garde des enfants relevant du grade d'adjoint d'animation est créé. Le conseil approuve les budgets M14 commune, M14 Forêt et M49 eau potable

Vote des taux d'imposition : • Taxe d'habitation = 17.17% • Foncier bâti = 13.87 %
Foncier non bâti = 54.05 % • CFE = 14.78 %

Tous les taux restent inchangés.

MAI

Compte tenu de la reprise de la compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue depuis le 1er janvier 2018, ce budget n'a plus lieu d'exister, le conseil décide de l'annuler

JUIN : *

Etude de faisabilité - réhabilitation du foyer communal Monsieur Pierre KOCH, architecte, présente l'étude de faisabilité concernant la réhabilitation du foyer communal et échange avec les membres du Conseil Municipal.

Suite délibérations conseil municipal

SEPTEMBRE :*

Etat prévisionnel des coupes 2019

Monsieur le Maire présente le programme des travaux d'exploitation pour l'année 2019 dans la forêt communale de BALLERSDORF. Ouïe les explications de Monsieur le Maire ; Considérant le programme des travaux 2019 proposé par l'Office National des forêts ; Vu l'avis de la commission de la forêt réunie le 14 juin 2018 ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide : de supprimer les coupes prévues au programme dans la parcelle 8a sauf les frênes malades (80m3), d'accepter le reste du programme tel que présenté par l'ONF.

OCTOBRE :

Participation aux frais de natation des écoles :

Le conseil après délibération décide de prendre en charge les neuf séances

Soit 1035€ de natation et 1 485€ de transport.

Orientations et élaboration du plan de zonage du PLU

Aligner les fonds de zone afin d'avoir une limite plus homogène.

Prolonger les zones sur les portions qui disposent de réseaux secs et humides.

Maintien des zones AU du Plu actuel sauf extrémité de la rue des Vergers.

Zone d'activité, englober la maison Moritz dans la zone U.

Prévoir les bassins d'écrêtement d'orage.

Maintien de la surface maximale de 20m2 pour les abris aux abords des étangs.

Certains emplacements réservés seront supprimés d'autres maintenus.

Préserver et examiner le paysage, repérer les zones boisées les vergers, les bords de fossés et autres éléments remarquables qui méritent d'être protégés.

NOVEMBRE :*

Admission en non-valeur de titres de recettes Année 2016-2018

Le conseil municipal décide d'accepter en non-valeur de recette concernant une facture d'eau pour un montant de 781,97€ suite à faillite personnelle.

Après échange de terrain avec le Conseil Départemental une surface excédentaire de 34,45 ares est proposée à la commune, le Conseil Municipal décide d'en faire l'acquisition pour la somme de 2134,80€.

Dans le cadre de la révision du PLU, le conseil municipal décide d'intégrer la maison d'habitation située au 115 rue André Malraux dans la zone AU.

DECEMBRE : *

Suite aux nombreuses dégradations affectant l'école primaire par des personnes malveillantes le conseil décide l'installation de caméras de surveillance.

D'inclure au sein de la révision du PLU un terrain situé rue de CARSPACH pour permettre l'installation d'une antenne relais téléphonique.

Jobs d'été 2019

La commune de BALLERSDORF propose aux jeunes étudiants âgés de 16 ans et plus, vivants dans la commune des jobs d'été durant la période estivale. 4 postes sont à pourvoir cette saison. Les jeunes intéressés doivent déposer CV et lettre de motivation au secrétariat de mairie en précisant leurs disponibilités avant le 31 mars 2019. L'attribution des postes se fera par tirage au sort le jeudi 11 avril 2019 (Priorité sera donnée aux jeunes n'ayant pas encore été tirés au sort les années précédentes)

LA VIE A L'ECOLE

RENCONTRE DE DANSE ENTRE MATERNELLES.



Les classes de maternelles de RETZWILLER et BALLERSDORF se sont rencontrées en la salle communale pour un atelier de danse. Sur des extraits de musique variés il fallait faire bouger son corps en s'adaptant aux différentes variations du tempo de la musique.

CARNAVAL DES ECOLES



Les classes du primaire



Celles de la maternelle

L'ECOLE PRIMAIRE EN CLASSE VERTE



Cette année l'école primaire à renouvelée le séjour classe verte. Une quarantaine d'élèves ont participé à la sortie de cinq jours.

C'est du côté de GERARDMER qu'ils ont participé à différentes animations, initiations pédagogiques et activités culturelles.

FETE DE FIN D'ANNEE DES ECOLES



La fête de fin d'année a connu un énorme succès. de nombreuses attractions étaient proposées aux écoliers. Le tir à la corde, la carotteuse, le tir à l'arc, des jeux d'adresse et d'agilité.

La Nature



L'opération « Nettoyons la nature », sous la direction du personnel enseignant s'est déroulée lors d'une journée ensoleillée. Toutes les classes du primaire et de la maternelle ont participé à ce geste citoyen. Ils ont sillonné les rues du village et ses environs afin de ramasser les débris jetés dans la nature. A noter que la récolte était fructueuse.

La semaine du goût



A l'école maternelle la pomme fut à l'honneur lors de la semaine du goût. Du lundi au vendredi ces jeunes pousses ont apprécié les bienfaits de la pomme. C'est grâce aux conseils prodigués par Fernand WERTH qu'ils ont appris à connaître différentes espèces de pommes et de fruits. Des fruits à pépins, à noyau et à coque tous ont été évoqués, la curiosité des enfants n'a cessé tout au long de la visite. Pour conclure, ils ont eu la joie de participer à la fabrication du jus de pomme et pour le plaisir des papilles d'en déguster.



CETTE ANNEE, LE LAPIN DE PAQUES EST PASSE A L'ECOLE

Les Petits ont trouvé une lettre avec un petit message il fallait retrouver sa carte pour découvrir la petite surprise chocolâtée qu'il avait laissée pour chacun d'entre eux !



L'après-midi, les enfants de moyenne et grande sections ont participé à la chasse aux œufs avec les plus grands. Ils étaient amenés à reconstituer une phrase leur indiquant la cachette où ils allaient retrouver eux aussi la petite surprise. Mais pour cela, à partir de photos, il fallait dans un premier temps rechercher des œufs en papier derrière lesquels était indiquée une lettre. Un beau moment d'échanges entre les enfants, des plus jeunes aux plus âgés !



Saint Nicolas chez les petits



Saint Nicolas a rendu visite aux enfants de la maternelle. Beaucoup de petites frimousses étaient un peu anxieuses, mais au bout de quelques minutes, la gentillesse de saint Nicolas a mis tout ce petit monde à l'aise. Pour clore cet interlude, tous les enfants eurent droit à un goûter concocté par les enseignants et les parents d'élèves. Ils prirent congés de saint Nicolas heureux, sans oublier de l'inviter à leurs rendre visite l'année prochaine

LES GRANDS ANNIVERSAIRES



Paulette GISSINGER 95 ans



Anne-Marie GESSIER 90 ans



Blanche WALTER 90 ans



Jacqueline DIETSCH 90 ans



Irène STUBER 85 ans



Yvonne HALTER 85 ans

LES GRANDS ANNIVERSAIRES



Gérard WAMSTER 85 ans



Germaine SCHORR 85 ans



Clémence MESSMER 80 ans



Gilbert WERTH 80 ans



Monique SCHNEIDER 80 ans



Georges BRUN 80 ans



NOCES : DIAMANT-OR-



Marthe et Clément VIRON,
Germaine et Lucien STOECKEL,
Clémentine et Gérard SCHLIENGER,
Yvonne et Jean HOFFSTETTER viennent
de fêter leurs soixante années de mariage.
Pour des raisons de santé manquent la
photo des époux HOFFSTETTER.



50 années de mariage pour les époux
Josiane et Robert SOENE



Monique et Francis JOSS 50 années de
vie commune

ETAT CIVIL de L'ANNEE



Mélisande SCHOLLER et Jérôme LAMBERT
se sont unis le 28 Avril 2018



Kateryna KOVALENKO et David KLEIN se
sont unis le 25 Août 2018

DECES



Armand FREYBURGER le 23 Janvier

Jacqueline WERTH le 31 Mars

André BOIVIN le 18 Avril

Edouardine REININGER le 10 Juin

Henriette JANSSEN le 17 Septembre

Pierre BOLORONUS le 20 Octobre

Georges SONTAG le 27 Février

Michel VIRON le 10 Avril

Jean VIRON le 04 Mai

Nelly WERTH le 20 Septembre

Raymond BURGARD le 22 Septembre

NAISSANCES



LEA née le 28/01/2018 de Eric SPRINGINSFEL et d'Emma OSTMANN

Etizio né le 19/06/2018 de Jonathan SCHATT et d'Amandine BAECHER

Alice née le 29/06/2018 de Quentin MERGLEN et de Magalie LIEBY

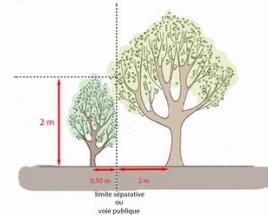
Aaron né le 25/10/2018 de Quentin LACHAUX et de Céline BIHL

Ezio né le 27/0/2018 de Kevin EGGENSPIELER et de Johanna SPECKLIN

Quelques rappels de règles à respecter

Les plantations le long des voies publiques.

Elles dépendent des arrêtés communaux ou préfectoraux. L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.



En bordure d'un chemin rural ou vicinal

La limitation est fixée par le Maire ou par les usages locaux .(PLU)

Si rien n'est prévu, vous êtes libre de planter en limite, à condition de respecter la visibilité et d'élaguer régulièrement les plantations. - article 18 du décret du 18 septembre 1969.

Dans les virages.

Côté intérieur, les arbres plantés à moins de 4 m du bord ne doivent pas dépasser 3m de hauteur, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe.

Article de référence sur les plantations art.671 Civil, s'il n'y a pas d'usages locaux.

Chemin départemental ou une voie communale

Un retrait minimum de 0.50m à partir de l'alignement.

Route nationale ou départementale distance imposées.

Sauf arrêté préfectoral ou règlement de voirie :

- 6 m pour les arbres

- 2 m pour les haies, hauteur de plus de 2 m

Terrain communal (non loué), cours d'eau (non navigable)

- aucune limitation de distance.

Entretien des trottoirs.

Les trottoirs font partie du domaine public. Il est interdit aux riverains d'y planter quoi que ce soit, d'y déposer des matériaux ou des débris. Le balayage, le fauchage et le déblaiement de la neige est à la charge du riverain, ainsi que le nettoyage et désherbage des caniveaux. Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper

Cours d'eau : Une obligation d'entretien des riverains.

Chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau privé est tenu à son "entretien régulier" (article L. 215-14 du Code de l'environnement). Pour autant, vous n'êtes pas libre d'entreprendre ce que vous voulez. C'est pourquoi, avant de démarrer les travaux d'entretien, nous vous conseillons de demander conseil à un agent de la police de l'eau à la Direction départementale des territoires.

Combustion de matières plastiques.

Toute personne prise en train de brûler des emballages plastiques sera sanctionnée par l'autorité compétente. Cette mauvaise habitude est néfaste, non seulement à l'environnement mais nuit également à la santé et à la qualité de l'air que nous respirons. Gardons une planète propre pour nos enfants

Informations pratiques



Lignes régulières de transport

Actuellement des lignes de transport par autocar desservent notre commune et permettent de se rendre dans différentes localités. Ci-joint les principales desserte, pour plus de spécification contacter la mairie, tous les horaires détaillés sont à votre disposition



Ligne MOOSLARGUE via CARSPACH ALTKIRCH MULHOUSE:

Aller :

Départ Ballersdorf Arrêt Bus: à -7H05-8H33-14H08-16H33-17H33

Arrivée à Altkirch :7 h15-8 h40-14 h15-16 h40-17 h40-

Ballersdorf Arrêt Bus : 6 h43 Arrivée gare de Mulhouse à 7 H 27

Retour :

Départ Altkirch Gare SNCF : 12 h50-17 h15-18 h15-19 h05

Arrivée Ballersdorf Arrêt Bus :12 h57-17 h27-18 h27-19 h12

Départ Gare SNCF de Mulhouse à 18 H 15 Altkirch gare SNCF à 19 h 05 Ballersdorf Arrêt Bus à 19 h 12

Attention certains trajets ne sont assurés qu'en période scolaire.

Ligne ALTKIRCH via BALLERSDORF- DANNEMARIE- CERNAY

Aller :

Départ Altkirch Gare SNCF à 7 h 45- Ballersdorf Arrêt bus à 7 h 51 arrivée Cernay Lycée Eiffel à 8 h 30

Retour :

Départ Cernay Lycée Eiffel à 17 h 30 arrivée à Ballersdorf Arrêt bus à 18 h 01.

Les arrêts bus sont situés entre la mairie et l'église et matérialisés par des panneaux

Ce trajet est assuré lors des périodes scolaires

Ces transports sont assurés par la région Grand Est.

Taxi pour aînés

Un service de transport à la demande.

Un service mis à disposition des personnes de plus de 70 ans par la communauté des communes de la Porte d'Alsace Largue.TL :03 89 07 24 24

Tous les trajets à l'intérieur du territoire intercommunal ainsi que les trajets pour raisons médicales vers les Hôpitaux d'Altkirch, Mulhouse et Belfort. Une prise en charge de 50% de la facture à hauteur d'une somme globale de 300€ par an et par personne.



S'inscrire, en remplissant le formulaire sur internet, en mairie ou au siège de la communauté des communes munis d'une pièce d'identité, un justificatif de domicile et d'un RIB.

La personne inscrite planifie elle-même ces trajets avec la société de taxi de son choix. Elle paie l'intégralité de la course et demande un justificatif de paiement.

Avant le 30 Septembre de l'année en cours elle demande le remboursement de ces frais.



Nos amis les animaux

Les animaux divagants

Lorsque vous êtes en présence d'animaux en divagation le premier réflexe est d'appeler l'organisme : Les brigades vertes Tel : 03 89 74 84 04 :

Est considéré comme animal divagant tout chien qui en dehors d'une action de chasse, de garde de troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître. Si le chien se trouve hors de portée de voix ou tout instrument permettant son rappel. Dans tous les cas la distance entre le chien et son maître ne devra pas dépasser la centaine de mètres. On considère l'état de divagation des chats lorsqu'il se trouve à plus de mille mètres du domicile de son maître ou à plus de deux cents mètres des habitations. Tout chat saisi sur la voie publique dont son propriétaire n'est pas connu est également considéré comme animal divagant.

Délai de garde en fourrière

Ce délai est de huit jours ouvrés, passé ce délai tous les animaux non identifiés sont automatiquement testés

Devenir des animaux

Les animaux seront déposés à la fourrière. La SPA mettra tout en œuvre pour retrouver les propriétaires. La SPA restituera les animaux contre le paiement par les propriétaires des frais de fourrière en vigueur au moment de la remise de l'animal. Les frais de vétérinaires, d'identification, vaccination contre la rage pour les chiens catégorisés, euthanasies, stérilisations viendront en sus si le besoin était. La fourrière s'étant attaché les services d'un vétérinaire, toutes les informations sanitaires seront enregistrées sur un livre de santé.

Aucun animal sain placé en fourrière n'est euthanasié s'il n'est pas récupéré par son propriétaire.

Seuls les animaux dangereux, agressifs, malades ou déclarés sanitaires non adoptables seront euthanasiés après avis du vétérinaire, directeur et soigneurs.

Conditions de remise des animaux à leur propriétaire

Conformément à la législation la SPA Mulhouse –Haute Alsace est autorisée à encaisser les frais auprès des propriétaires venus récupérer leur animal.

Pièces à fournir

Une pièce d'identité ainsi que le carnet de santé de l'animal ou tout autre document prouvant la propriété.

Pour les première et deuxième catégories de chiens il faudra fournir le permis de détention du chien.

Forfait fourrière chien ou chat pour la prise en charge	40€
Identification de l'animal par puce	64€
Vaccination Rage + Passeport du chien ou chat	39€
Forfait Séjour journalier pour chien	10,50€
Forfait Séjour journalier pour chat	7€
Frais vétérinaire si problèmes de santé pendant le séjour	35€
Frais vétérinaire si l'animal a été blessé	Facturation détaillée des soins



RECETTE

La recette de Louis KNUTTI Brioche individuelle à l'abricot

Pour 12 brioches

Pour la pâte à brioche	Pour la compotée d'abricots	Pour les nids d'abeille
300 g farine type 45 3 œufs (moyen) 30 g de lait 45 g de sucre 5 g de sel 15 g de levure fraîche 130 g de beurre	225 g d'abricots au sirop coupés en petits cubes. 15 g de beurre 30 g de sucre cassonade	35 g de beurre 20 g de crème 30 g de miel 60 g d'amandes effilées 40 g de pistaches concassées

Pour la pâte à brioche :

Mélanger tous les ingrédients sauf le beurre, dans un batteur avec le crochet pendant 10 minutes en vitesse 1.

Puis incorporer le beurre (température ambiante) en petit morceaux, refaire tourner 10 minutes en vitesse 1 puis 10 minutes en vitesse 2.

Une fois la pâte lisse transvaser dans un grand bol fariné puis filmé et laisser reposer 20 minutes. Ensuite mettre au frigo pendant 2 heures.

Pendant ce temps préparer une compotée d'abricots :

Mélanger les abricots et le beurre dans une casserole et chauffer sur une plaque. Quand les deux sont bien mélangés, incorporer la cassonade.

Laisser refroidir, puis dresser dans un moule à mini muffins en silicone, douze portions égales puis placer au congélateur.

Une fois le repos établi de la brioche, diviser la en pâtons de 50 gr (puis faire des boules) et les aplatir avec un rouleau pour qu'ils rentrent dans un moule graissé d'environ 8 cm de large (et deux centimètres de hauteur, car ils vont gonfler).

Dorer le tout sans que la dorure ne touche le moule. Laisser reposer environ 1h30.

Une fois poussée, redorer, puis **préparer un "nid d'abeille"** ; dans une casserole, mélanger et faire chauffer le beurre, la crème et le miel. Une fois le mélange fait, retirer du feu et incorporer les amandes effilées et les pistaches concassées.

Sortir les abricots du congélateur et les placer au centre de la brioche en appuyant dessus fortement et placer votre nid d'abeille en douze parts égales sur votre compotée et votre brioche sans en mettre trop au bord.

Cuire environ 15-20 minutes dans un four ventilé à 180° (Th 6).

Bonne dégustation !

Louis KNUTTI

4^{ème} au concours du meilleur jeune boulanger de France



FETES DES AINES



ILLUMINATIONS DE NOËL

Illuminations de Noël effectuées par le service technique



La municipalité et le personnel communal souhaitent à toute la population une heureuse année 2019. Santé et bonheur et continuons à vivre dans la bonne harmonie au sein de notre commune.